

Sentier du garde depuis Pragondran



Une randonnée proposée par Bisserain73

Une agréable randonnée sur le flanc Ouest du Mont Nivolet. L'itinéraire se faufile par le Passage du Croc pour franchir la falaise et rejoindre le Sire. Beau Panorama sur la région. Le Sentier du Garde faisait partie du réseau de sentiers qui sillonnaient le flanc de la montagne et permettait ainsi au garde forestier de parcourir l'étage montagnard.

Durée	4h 50	Difficulté	Moyenne
Distance	9,44 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	736 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	729 m	Commune	Verel-Pragondran (73230)
Point haut	1 518 m	Régions	Alpes, Bauges
Point bas	804 m		

Description

Se garer au parking à l'entrée du hameau de Pragondran.

(D) Du parking, partir Nord-Nord-Est et traverser le village en remontant la route. La route qui se terminait au village a maintenant été prolongée de quelques centaines de mètres sur l'ancien chemin pierreux. 300m après avoir quitté le village, prendre à droite à la première intersection.

(1) Continuer à monter par la belle piste et dans une portion où elle est pratiquement plate, prendre une petite sente non balisée à droite.

(2). Si cette intersection est ratée il y en a une autre 100 m plus loin, balisée cette fois.

La petite sente remonte en direction de la forêt, puis rapidement fait sa jonction avec la variante précitée.

(3) Poursuivre la progression à droite et passer à la Grande Montagne, altitude 1140m sur le panneau.

(4). Virer à gauche en épingle et continuer à monter jusqu'au Passage du Croc. Cette partie comporte quelques passages plus raides. Le sentier va sortir de la forêt puis émerger au Sire à proximité d'un bar-restaurant, altitude 1413m.

(5) L'itinéraire part alors directement direction Sud-Est, en visant l'aire de vol libre facilement repérable avec sa manche à air, altitude 1520m.

(6) Le Sentier du Garde démarre 20 mètres plus haut. C'est un sentier qui bifurque à droite au niveau des Chalets du Sire et s'oriente globalement au Sud. En majeure partie descendant, il aboutit à un carrefour de chemins dans les prés en contre-bas de la [Croix du Nivolet](#).

(7) Faire une pause. Le sentier repart sur la droite à la descente en longeant d'abord une clôture pour rentrer ensuite dans la forêt. Il comporte plusieurs passages sinueux et pentus qu'il convient d'aborder avec prudence.

(8) A l'intersection à l'altitude 956m (Forêt de Montbasin), continuer à descendre en face : les maisons du hameau de Pragondran ne vont pas tarder à apparaître à travers les arbres. Virer à droite à l'embranchement 100m plus bas et rejoindre les premières maisons du village où il faut tourner à gauche pour rejoindre le parking (A) .

Points de passage

- D/A Parking de Pragondran**
N 45.622499° / E 5.949725° - alt. 804 m - km 0
- 1 Intersection, prendre à droite**
N 45.626302° / E 5.951429° - alt. 852 m - km 0.47
- 2 Sente à droite**
N 45.632576° / E 5.953139° - alt. 960 m - km 1.3
- 3 Jonction, prendre à droite**
N 45.635097° / E 5.955603° - alt. 1 025 m - km 1.65
- 4 Grande Montagne, virer à gauche en épingle**
N 45.636155° / E 5.958482° - alt. 1 140 m - km 2.18
- 5 Le Sire, partir Sud-Est vers aire de vol libre**
N 45.636095° / E 5.96287° - alt. 1 415 m - km 3.24
- 6 Aire de vol libre**
N 45.630747° / E 5.966991° - alt. 1 501 m - km 3.94
- 7 Carrefour de chemins sous la Croix du Nivolet**
N 45.613807° / E 5.961943° - alt. 1 334 m - km 6.36
- 8 Forêt de Montbasin, intersection, prendre en face**
N 45.61733° / E 5.955274° - alt. 947 m - km 8.27
- D/A Parking de Pragondran**
N 45.622501° / E 5.949757° - alt. 804 m - km 9.44

Informations pratiques

Randonnée à entreprendre quand les conditions sont favorables : terrain sec, absence de neige ou de verglas.

(5) Il est possible de suivre un sentier en se situant au-dessus de la lisière de la forêt pour rejoindre le croisement (6). Un sentier permet de faire une variante entre les points (4) et (8).

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-sentier-du-garde-depuis-pragondran/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.